

2. Accueillir le petit enfant, c'est accueillir sa famille

Sylviane Giampino

DANS **REFONDER L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS (2017)**, PAGES 57 À 83

CHAPITRE

1 Introduction

L'accueil des parents est constitutif de l'accueil des jeunes enfants par les professionnels et les structures. L'enjeu est de maintenir pour l'enfant la continuité de son lien avec ses parents en leur absence. À cette période de son développement (en France, des bébés sont accueillis en crèche et par les assistantes maternelles dès 10 semaines), rien ne le prédispose à vivre cette séparation. Les parents le savent ou le ressentent, qui la vivent souvent comme une épreuve. Toutefois, ce n'est pas tant la séparation qui est traumatique pour l'enfant que l'absence de moyens dont il dispose pour l'élaborer tout seul. Dans le lieu d'accueil, il doit pouvoir, en même temps, maintenir vivant en lui le lien avec ses parents et construire seul de nouveaux liens rassurants, notamment avec une « personne de référence » garante de la continuité de ses univers de vie.

1

2 ENTRE PROFESSIONNEL-LE-S, PARENTS ET ENFANTS : DES RELATIONS TRIANGULAIRES ET DES POSITIONS ASYMÉTRIQUES

2.1 L'INTÉRÊT DE L'ENFANT NE DOIT JAMAIS SE TROUVER OPPOSÉ À CELUI DE SES PARENTS

Dans un lieu d'accueil, les enfants, les parents et les professionnel-le-s interagissent les uns par rapport aux autres, formant une triade systémique : quand l'un des acteurs « bouge », cela a des conséquences sur les deux autres.

2

À ce triangle relationnel (voir schéma 5, p. 60), dont les trois côtés sont les liens entre les trois partenaires, s'ajoute un quatrième terme, l'institution, qui régule et médiatise la relation entre les parents et les professionnels. Nous verrons plus loin

3

en quoi les parents et les professionnels occupent du point de vue de l'enfant des positions radicalement différentes.

Rappelons deux des particularités du développement de l'enfant énoncées dans le chapitre 1 :

4

(5) Les parents constituent le point d'origine et le port d'attache du petit enfant avant 3 ans. Accueillir un jeune enfant, c'est travailler avec ses parents ; (6) Le jeune enfant est capable très tôt, dans des conditions précises, d'attachements multiples et différenciés.

5

D'où l'importance pour le mode d'accueil non seulement de construire son projet de travail avec les familles, mais de le faire en incluant cette règle : l'intérêt de l'enfant ne doit jamais se trouver en balance avec l'intérêt de ses parents. Ce n'est pas une option, c'est une règle de travail qui implique de faire en sorte que la question ne se pose pas car, du point de vue de l'enfant, ce serait un non-sens.

6

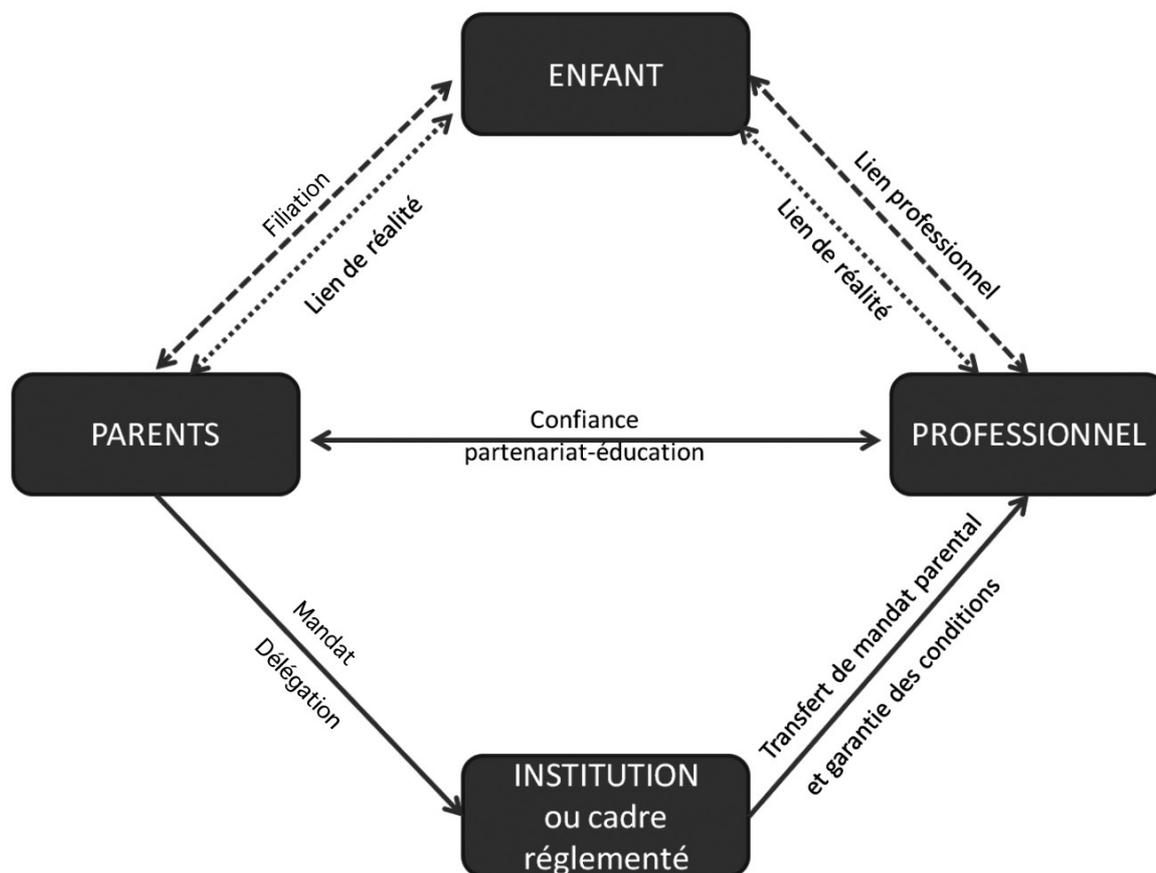
Pourquoi ? Parce que les tout-petits ont des mécanismes d'adhésion et d'ajustement aux besoins et aux attentes implicites de leurs parents, pour le meilleur comme pour le pire. Ils peuvent aller très loin, contre leur propre intérêt et leur santé physique ou psychique, pour répondre à ce qu'ils croient être les besoins ou attentes de leur famille.

7

Or, un lieu d'accueil n'est pas une famille. L'enfant porte la sienne et son histoire en lui. L'objectif premier des professionnel-le-s, quel que soit le contexte de l'enfant ou même s'ils l'ignorent, consiste à ne pas couper l'enfant de ce qui structure le fondement de son identité. Même âgé de quelques mois, le bébé ressent les sentiments et jugements négatifs et en pâtit.

8

**SCHÉMA 5. SE REPRÉSENTER LE TRIANGLE DES RELATIONS
ENFANT–PARENTS–PROFESSIONNEL ARTICULÉ AVEC LE CADRE
PROFESSIONNEL**



2.2 LES LIENS DE FILIATION, ENTRE PARENTS ET ENFANTS

Le lien de filiation comporte la question des origines. L'enfant prend place dans le désir et la vie de ses parents. Il est issu de deux lignées familiales. C'est en référence à sa filiation qu'il va poser les bases des repères que sont la différence des sexes, la différence des générations, l'interdit de l'inceste et une inscription corporelle du lien familial. Ce que vivent les parents résonne dans le corps des enfants, et réciproquement, y compris dans les situations d'adoption.

9

La filiation est un état et un statut qu'on ne choisit pas. À la naissance ou lors de l'adoption, les parents « déclarent » leur enfant à l'état civil. Le lien de filiation scelle l'identité civile, avec la nomination, la transmission du nom de famille, le choix du prénom, la topographie des origines et la situation actuelle de la famille.

10

Le lien transgénérationnel commence avant la naissance et se prolonge au-delà de la mort. De même que les parents sont engagés dans un lien à durée illimitée avec leur enfant, on reste pour toujours la fille ou le fils de ses parents. Parents et enfants sont liés par une chaîne de vie. L'enfant doit son existence à ses parents, qui eux-mêmes doivent la leur à leurs parents, et deviendra peut-être parent à son tour. Ainsi se transmettent l'histoire et l'identité familiales, avec, à chaque génération, de possibles inventions et transformations.

11

2.3 LE LIEN PROFESSIONNEL, ENTRE LES ÉQUIPES, LES PARENTS ET LES ENFANTS

Le lien professionnel est de nature profondément différente. Il se caractérise par sa durée limitée. La relation entre le/la professionnel-le et l'enfant est elle-même limitée au temps et à l'espace professionnels. Il y a un avant, un après et un ailleurs pour chacun. Ensuite, le professionnel doit sa légitimité à une institution, qui lui confère un statut et une mission, ainsi qu'à une compétence et une formation. Enfin, il ou elle est rétribué-e pour s'occuper des enfants. Les gratifications professionnelles ne se situent donc pas sur un registre affectif, ce qui n'exclut pas une implication affectueuse vis-à-vis des enfants. Il n'y a pas besoin d'aimer ou d'être aimé pour accomplir un bon travail mais il faut au moins y trouver du plaisir et s'y intéresser.

12

Relais des parents, les professionnel-le-s de l'accueil ne sont ni des substituts parentaux ni des parrains-marraines, mais des adultes tutélaires, c'est-à-dire responsables et impliqués.

13

Là où le/la professionnel-le de la petite enfance est souvent, pour l'enfant, l'une des premières personnes représentant le monde extérieur à la famille. Elle ou il est agent de socialisation, soutenant et accompagnant l'enfant dans son développement. Mais elle ou il représente également la volonté parentale. Cette double mission implique une posture professionnelle de réserve : « *L'ascèse de non jugement des parents est un principe de travail avec les familles dans un mode d'accueil, sinon les enfants le sentent et en souffrent* » (Caroline Eliacheff).

14

Ce principe n'implique pas de fermer les yeux s'il y a des problèmes importants dans les relations familiales qui mettent l'enfant en danger. Si nécessaire, les professionnels se mobilisent et travaillent avec les services de protection de l'enfance. Ils et elles tentent, quand c'est possible, de préserver la continuité du mode d'accueil pour l'enfant et d'instaurer une relation avec les parents autour d'un projet d'accueil plus particulier de l'enfant.

15

2.4 LES LIENS DE RÉALITÉ À LA CONVERGENCE DES PROJETS POUR L'ENFANT

La confiance relationnelle et le partenariat éducatif se construisent d'autant mieux qu'il y a convergence entre le projet d'éducation des parents, le projet d'accueil des professionnels pour l'enfant ainsi que l'organisation et la gestion du mode d'accueil. La convergence des projets ne consiste pas à gommer l'asymétrie des positions parentales et professionnelles, au contraire elle rend explicite pour l'enfant la place de chacun.

16

2.4.1 De souhaitables convergences dans les réalités quotidiennes...

Les liens de réalité qui se tissent autour de l'enfant représentent l'espace commun aux parents et aux professionnel-le-s. Il faut toutefois être attentif : ce partage favorise l'illusion d'une relation en miroir entre les adultes – d'où les expressions inappropriées de substitut parental ou de maternage professionnel. Les professionnel-le-s sont des relais et non des substituts des parents ; leurs rôles respectifs ne sont pas interchangeable. Par exemple, les parents n'ont pas besoin d'être spécialistes du développement pour bien élever leurs enfants.

17

Les liens de réalité sont aussi ceux que l'enfant construit pas à pas, concrètement, et qui dépendent de la tonalité affective de la relation et de la qualité des apports. L'objectif est d'éviter la confusion des rôles : les parents et les professionnel-le-s n'occupent pas la même place subjective et symbolique. Si l'enfant se met à « aimer » comme une deuxième maman la personne qui s'occupe de lui, sans discernement, il en éprouvera de la confusion et de la culpabilité. C'est pourquoi cela rassure les enfants quand on leur explique que les professionnels qui s'occupent d'eux ont leur propre famille, que c'est leur travail, pour lequel ils sont payés et, de plus – si cela est vrai –, qu'ils sont contents de le faire. Ils sont alors à l'aise pour tisser avec l'assistante maternelle, avec l'éducateur ou l'éducatrice, un lien affectueux déculpabilisé.

18

2.4.2 ... mais une nécessaire discontinuité dans les positionnements tutélaires

Si la coéducation et la continuité éducative sont des objectifs consensuels, il convient de souligner que la crèche ou l'assistante maternelle est un tiers, un espace social et éducatif entre la famille et l'école, entre la famille et la société. Le mode d'accueil joue un rôle unique dans le développement du jeune enfant précisément par sa fonction de « passeur ». Les professionnels de l'accueil sont des adultes qui n'ont pas de pouvoir institutionnel ou filial sur l'enfant. Mais, justement parce qu'ils sont à la fois dans l'intimité quotidienne et dans la société, ils peuvent conjuguer la sécurisation par la familiarité et l'émancipation par l'altérité.

19

Dans les interstices raisonnés entre famille et crèche, l'enfant apprend les articulations et les différentes règles du jeu. Il apprend ainsi à jouer sur différents registres et à s'émanciper d'une référence unique, d'une seule culture, d'un seul langage, d'une seule pensée. Sa famille est son port d'attache mais il doit pouvoir lever l'ancre pour bénéficier de ce qui lui est apporté de différent, d'ouvrant. C'est grâce à la différenciation entre l'intrafamilial et l'extrafamilial, dont il va progressivement prendre conscience, que l'expérience de socialisation sera pour lui une ouverture et non pas une coupure.

20

Accompagner les parents fait partie des missions des modes d'accueil. L'un des rôles des professionnels est d'adoucir, autant que faire se peut, les problèmes récurrents rencontrés par les familles. Elles et ils décrivent celles-ci comme tendues et peinant à synchroniser les temps de vie en famille, de travail et les horaires du mode d'accueil. Le tout compliqué encore par les reconfigurations familiales, les instabilités de

21

l'emploi et les variations des rythmes de travail... Pour bon nombre de parents, les difficultés financières récurrentes mettent en péril la stabilité du mode d'accueil et leur disponibilité dans la relation.

2.5 ÉTABLIR ET MAINTENIR LA CONFIANCE AU SEIN DE LA TRIADE

Quand les parents s'adressent à une institution pour s'occuper de leur enfant, celle-ci transfère aux professionnel-le-s le mandat parental. Dans ce cadre, un lien de confiance cherche à s'établir. Il est, lui aussi, un lien de réalité qui se construit pas à pas, grâce à un projet et un travail professionnels sur la place accordée aux familles, et n'est pas une simple affaire d'affinités ou de politesse entre parents et professionnels.

22

De même qu'il est important (voir chapitre 1) de maintenir le lien psychique entre l'enfant et ses parents absents, il est souhaitable que les parents soutiennent le lien établi entre l'enfant et les personnes qui prennent soin de lui. Pour cela, ils ne doivent pas, de façon plus ou moins consciente, se sentir menacés de « rapt affectif ».

23

La confiance prend appui sur des pratiques simples : organiser des espaces et prévoir du temps pour les familles à l'arrivée et au départ des enfants, ainsi que pour l'allaitement ou des rencontres entre les familles ; organiser des projets communs familles/structures, des échanges de documents concernant les enfants – photos, souvenirs de vacances... – toujours en y faisant participer l'enfant ; laisser les parents enrichir les modes d'accueil par leurs talents, leur diversité.

24

Outre la transmission d'informations, les discussions avec les parents sont des temps de familiarisation transitionnels essentiels. Des temps aussi pour un accompagnement réassurant de la parentalité qui, avec simplicité et bienveillance, étaye la prise de confiance des parents, leur permet d'exprimer leurs difficultés et les aide à suivre l'évolution de leur enfant.

25

Bien sûr, cela a un coût. Il ne faudrait pourtant pas en faire l'économie. Il est important d'intégrer les temps d'échanges avec les familles dans les budgets des modes d'accueil, car ils font partie intégrante du travail (voir chapitre 4, page 146).

26

Les petits récits, les photos que les professionnel-le-s donnent aux parents, en y associant l'enfant, font vivre joyeusement les liens triangulaires, et on aime les conserver dans l'album de famille. En revanche, nous alertons sur les risques d'une pratique croissante qui consiste pour les parents et les modes d'accueil à communiquer à distance par webcam, envoi de photos par mail, « dans le dos » de l'enfant. Si des images circulent, l'enfant doit être présent et associé car c'est de lui qu'il s'agit. Pour s'épanouir en confiance, il a besoin de sentir, et de contribuer à, la relation triangulaire incarnée, vivante et parlée entre lui, ses parents et les personnes avec lesquelles il passe ses journées.

27

2.6 L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS N'EST PAS QU'UNE « PRESTATION DE SERVICE » AUX FAMILLES

Les établissements et services d'accueil relèvent tout à la fois des politiques sociales, familiales et de l'enfance. Si leur vocation première est de faciliter l'articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle des parents, ils ont pour objectif de répondre aux besoins d'un bon développement et d'un épanouissement des enfants et ne peuvent pas être conçus sous le seul angle du service rendu aux familles.

28

Garantir la qualité de l'accueil en lien avec les parents ne veut pas dire satisfaire toutes leurs demandes. Eux aussi ont à conjuguer leurs attentes avec le développement de l'enfant, y compris hors de la famille. Les professionnels ont à assouplir les demandes des familles quand elles exigent du « zéro risque » et du « tout pareil qu'à la maison », d'abord en réduisant leur anxiété. Le désir des parents de pouvoir visionner le lieu d'accueil grâce à une webcam, qui traduit un besoin de surveillance, de transparence ou une difficulté de séparation, est-il profitable pour l'enfant ? Doivent-ils repartir chaque soir avec des dessins ? Ou récupérer leurs enfants propres comme si ceux-ci n'avaient rien vécu dans la journée ?

29

Le besoin en places d'accueil ne cessant de croître, proportionnellement au taux d'activité des mères, les institutions ont été amenées à rationaliser le système. Une logique de service s'est instaurée, renforcée par l'arrivée sur le « marché » d'entreprises et d'associations spécialisées qui greffent une culture commerciale. Le contexte global de consumérisme et de montée de la contractualisation, dans le même temps que l'abandon du projet politique de « service public DE la petite enfance », induisent des glissements vers une « offre de service AUX familles » alors qu'il faudrait d'abord servir le bien-être des enfants.

30

Les contrats entre les assistantes maternelles et les parents, ou entre les gestionnaires de structure et les parents, peuvent rompre l'équilibre de la triade qu'ils forment avec l'enfant au détriment de celui-ci. Prenons l'exemple de certaines crèches qui louent des places à des entreprises pour leurs salariés. S'il y a des places vacantes, elles sont proposées à des parents non salariés de l'entreprise, sur la base d'un contrat qui engage ceux-ci à retirer leur enfant de la crèche dans un délai de trois semaines si l'entreprise a besoin de la place pour un de ses employés. Lorsque cela arrive, la crèche et les parents respectent bien leur part du contrat. Mais qui a pris un quelconque engagement vis-à-vis de l'enfant qui, lui, a fait son travail d'adaptation et d'attachement ? À qui va-t-il alors être confié ?

31

PRÉCONISATIONS 4, 5, 6, 7, 8

3 DES TRANSFERTS D'INSPIRATION RÉCIPROQUES ENTRE FAMILLES ET MODES D'ACCUEIL AU PROFIT DES ENFANTS

Les professionnels et les familles ont tout à gagner, pour eux-mêmes comme pour les enfants, à s'inspirer mutuellement tout en tenant compte de leurs singularités et contraintes respectives.

32

Tous les parents ont besoin de pouvoir s'exprimer, échanger et réfléchir à propos de l'évolution de leur enfant. Leur présence dans le lieu d'accueil est une occasion privilégiée pour eux d'accéder à des connaissances et, avec d'autres, d'apprendre à décoder ce que leur bébé exprime et le comprendre.

33

Les professionnels peuvent y contribuer à plusieurs niveaux : en personnalisant l'accueil de l'enfant et de sa famille ; en facilitant la mise en relation des familles entre elles, le partage des expériences, l'entraide et le sentiment d'appartenance locale ; enfin, en construisant avec respect et finesse des ponts entre les mondes singuliers familiaux, sociaux et d'accueil, afin que les uns se familiarisent avec les autres.

34

3.1 ACCUEILLIR LA DIVERSITÉ, MÉTISER LES CULTURES ET LES VALEURS

Les pratiques créatives et artistiques sont médiatrices d'autres relations entre l'enfant, les familles, les professionnel-le-s, qui se ramifient ensuite sur le quartier, la ville, ensuite l'école.

35

Reconnaître et valoriser les langues maternelles autres que le français et plus largement les us et cultures familiales, aussi divers soient-ils, demande aux professionnels de se prémunir contre les *a priori* et les préjugés à propos des familles. C'est parfois difficile face à des difficultés socio-économiques majeures, des références culturelles qu'on ne connaît pas ou de nouvelles formes de parentalité qui surprennent. Tout enfant a besoin d'être accueilli dans le respect de la spécificité de son histoire, de sa langue et du mode de vie, choisi ou subi, de ses parents.

36

C'est un défi, tant les modes d'accueil sont traversés par toutes les évolutions sociétales, la crise économique, les déplacements de population. Les professionnel-le-s peuvent éprouver des difficultés à trouver le bon positionnement face à des problématiques, des peurs et demandes diverses, parfois même contradictoires. Les formations doivent préparer les professionnel-le-s à déchiffrer, sans les juger, les caractéristiques des milieux de vie et les sensibilités familiales, et pouvoir accompagner les familles vers le chemin d'émancipation de leur enfant en composant avec l'environnement dans lequel il est amené à grandir.

37

3.2 RENFORCER LA PARTICIPATION DES PARENTS ET DES PROCHES À LA VIE DE L'ACCUEIL

Certains parents souhaitent s'impliquer dans la vie du lieu d'accueil, et les projets à partager ne manquent pas, qu'ils soient à l'initiative des parents, des équipes ou des deux. Cela peut être un projet culturel et artistique ; l'édition d'un petit journal ou

38

d'un album de photos de la vie de la crèche ou de l'accueil-jeu du Relais d'assistantes maternelles (RAM) ; un reportage sur le lieu d'accueil ; un barbecue en soirée avec les parents et le personnel dans le jardin de la crèche, pour « *prendre le temps de passer un bon moment ensemble, car on se voit tous les jours mais en courant* ». Ou encore, inviter l'assistante maternelle à l'anniversaire familial de l'enfant ; échanger entre les familles et le mode d'accueil des comptines, berceuses, histoires préférées de l'enfant ; inviter un parent bricoleur, jardinier, acteur, à animer un moment partagé ; susciter en cas de coup dur un acte de solidarité, un geste d'entraide (les exemples spontanés ne manquent pas).

Toutes ces initiatives, parmi lesquelles les moments artistiques, de partage des cultures et des savoirs, ont leurs valeurs propres. Elles font du lieu d'accueil un lieu où l'on vit, où l'on tisse des liens pour le plaisir, le désir, sans visée éducative, ni sanitaire, sans enjeu de pouvoir.

39

(3.3-3.4...) **Chapitres supprimés**

40

3.5 L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ ET LA PRÉVENTION : CONCORDE OU DISCORDE ?

41

Le « soutien à la parentalité » est devenu un axe fort de nos politiques familiales. Nous préférons pour notre part parler d'« accompagnement à la parentalité ». Les modes d'accueil sont l'une des formes possibles de l'aide à l'exercice parental, notamment pour amoindrir les tensions entre impératifs professionnels et impératifs parentaux. Depuis la récente mise en place des schémas départementaux des services aux familles, les acteurs de ces dispositifs ont en charge à la fois des modes d'accueil et le soutien à la parentalité, ce qui témoigne d'une reconnaissance du lien entre les deux.

42

Depuis son apparition, dans les années 1990, le soutien à la parentalité est étroitement lié à la prévention des difficultés relationnelles avec les enfants^[3], mais aussi au souci de prévenir la délinquance juvénile. La conception de la prévention s'en est trouvée bi-polarisée et, s'appuyant sur deux modèles, a fait l'objet de deux

43

interprétations et orientations opposées : « soutien et valorisation des compétences des parents » ou bien « contrôle, voire incrimination des supposées incompétences des parents »¹⁴¹. Dans le premier cas, le modèle psycho-dynamique considère que pour aider les enfants, il est nécessaire de soutenir les parents dans leur devenir parents et leurs fonctions éducatives, de les déculpabiliser – c'est l'approche des Maisons vertes initiées par Françoise Dolto, des Écoles des parents et des éducateurs et des REAAP. Dans le deuxième cas, le modèle psychosocial, centré sur un objectif de normalisation et de prévention de la délinquance juvénile, prône un contrôle et un coaching des parents, qui sont culpabilisés si leurs enfants posent problème. Le Conseil de l'Europe explique ainsi en 2003 : « *Les parents [doivent] prendre conscience de leur rôle sur les comportements délictueux de leurs enfants et les assumer.* » Mais est-on sûr que lorsque les enfants évoluent mal, seuls les parents sont responsables ?

En France, les politiques d'accompagnement de la parentalité visent, d'une part, à répondre aux transformations familiales, qui s'accompagneraient d'une perte de repères éducatifs et, d'autre part, dans un contexte de rigueur, à investir l'argent public dans la promotion de « l'égalité des chances ». Objectifs louables. Mais le débat reste ouvert sur la façon de les réaliser.

54

Plusieurs questions se posent. Tout d'abord, ce qu'il serait plus pertinent d'appeler « l'accompagnement à l'exercice des fonctions parentales » ne doit pas véhiculer un modèle « idéal » de parentalité. Le risque serait alors de ne cibler que les familles qui en semblent très éloignées et de passer à côté de celles qui, apparemment conformes au modèle, sont en réalité des nids de souffrance ou de violence pour leurs enfants.

55

Ensuite, est-ce qu'il ne faudrait bien s'occuper des jeunes enfants qu'à la seule fin du sécuritaire, ou de garantir la rentabilité des dépenses consenties ? Une vision tout-économique mène au dépistage précoce de facteurs de risque à valeur prédictive, évalués par des méthodes standardisées en s'appuyant sur des enquêtes massives et des validations uniquement fondées sur ce qu'on appelle des « données probantes ». En outre, cette vision se réfère à une conception linéaire du développement contredite par les apports scientifiques les plus récents concernant l'enfant avant 3 ans, qui démontrent un développement intermodal et par vagues au parcours individuel non prédictible.

56

La surveillance, le contrôle, la guidance devraient être réservés aux cas de difficultés graves dans la relation, ou aux situations de maltraitance. Les modes d'accueil devenant dans ces cas partenaires d'un travail avec des services de protection de l'enfance et avec les parents.

57

En toute logique, une conception économique-sociale de la prévention qui s'articule avec un modèle incriminant d'accompagnement de la parentalité génère en toute logique des manœuvres pour convaincre et, à défaut, contraindre à des comportements parentaux prénormés « pour le bien des enfants ». Les exemples ne

58

manquent pas, de la « *Bolsa Familia* » au Brésil au « *Family Reward* » à New York, qui accordent des subsides aux parents s'ils se rendent à des réunions ou chez le médecin...

Enfin, les bienfaits d'un soutien aux parents sous condition restent à prouver. Si l'argent versé concourt certes à la lutte contre la pauvreté, à notre connaissance on ne dispose pas de données sur l'impact de l'injonction à « faire le bon parent ». Il est permis de le supposer faible, sachant à quel point la plupart des parents voudraient réussir leur parentalité et se sentent malheureux quand les enfants vont ou tournent mal.

59

3.5.1 UNE CONCEPTION HUMANISTE ET SYSTÉMIQUE DU SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Des structures d'accueil bien conçues pour les enfants, c'est-à-dire qui leur offrent une qualité relationnelle, affective, cognitive, de sécurité et de santé, qui s'adaptent aux besoins des situations réelles de vie des familles et où les professionnel-le-s partagent leurs observations et leurs méthodes et travaillent régulièrement avec des spécialistes de la santé physique et mentale, de l'éducation et du social, de l'art et de la culture, de tels modes d'accueil sont en soi prévenants. L'accompagnement des parents s'y fait au cas par cas, en fonction des ressources individuelles et familiales ainsi que des réalités et ressources locales ; il est une extension naturelle de l'accueil des enfants.

60

Pour soutenir l'expression des qualités parentales, l'approche humaniste de la « prévention prévenante » a largement fait ses preuves. Elle converge avec « l'universalisme proportionné » et consiste à offrir des services « prévenants » à tous, auxquels peuvent s'ajouter des mesures particulières en fonction de problèmes spécifiques. Elle s'exerce selon trois registres : l'accompagnement de la vie ordinaire des familles, le soutien dans les aléas de la vie ordinaire et l'aide dans les accidents de la vie. L'observation contextualisée, une attention vigilante au développement de chaque enfant et la mise en place de réponses adaptées permettent au mode d'accueil de jouer un rôle préventif essentiel de trois ordres : médical, psychologique et social.

61

Par exemple, dans le schéma départemental du Bas-Rhin, les parents bénéficient d'une palette d'accompagnements corrélés aux situations réelles des processus de parentalisation : « Devenir parents » ; « Passage de la conjugalité à la parentalité » ; « Être parents d'un jeune enfant » ; « Être parents d'un enfant ou être parent d'un adolescent » ; « Séparés mais toujours parents » ; « Être parent et confronté à une situation de handicap » ; « Être parent et confronté à un décès ».

62

Observons au passage que les organisations s'engagent dans le « soutien à la parentalité » et utilisent le mot « parent » au lieu de « mère » ou « père », ce qui a le mérite de promouvoir une représentation égalitaire des places et des responsabilités

63

entre pères et mères. Mais le risque n'existe-t-il pas de nier la différence – et les inégalités – entre les sexes, le fait que les enfants sont des petits garçons et des petites filles et que les adultes, parents comme professionnel-le-s, qui les entourent sont des hommes et des femmes ? (Voir chapitre 4.)

PRÉCONISATION 13

L'évolution des familles comme des savoirs a rendu certains contenus de formation obsolètes. La formation des professionnel-le-s doit comporter des volets sur les évolutions sociales et sur l'éventail des politiques d'aide. Elles et ils doivent aussi apprendre à développer leur esprit critique et à contextualiser les attitudes parentales dans une situation spécifique donnée.

64

Trop souvent, hélas, faute de vrai plan métier depuis vingt ans, les professionnels s'informent sur Internet et dans des revues grand public, au risque de reproduire une vision datée des relations parents-enfants ou bien d'appliquer des conseils et méthodes dites « pédagogiques » qui ne sont que des recettes fluctuant au gré des modes.

65

PRÉCONISATION 14

Être « bon » père ou « bonne » mère, ça change, d'un amour à l'autre, comme selon les mœurs et les règles d'une culture, d'une époque, d'un milieu social. Les modes d'accueil et les gens qui y travaillent s'adressent aux parents d'aujourd'hui mais y véhiculent une représentation de la parentalité dépassée, idéalisée ou normée. Les professionnels de l'accueil ne sont pas experts en « bonne parentalité »^[5]. Une attitude professionnelle, réaliste et empathique est de reconnaître, à chaque mère ou père qui confie son enfant, son art et son courage d'être parent à sa manière et dans son contexte propre.

66

3.5.2 MIEUX ACCUEILLIR LES ENFANTS DES FAMILLES AUX MODES DE VIE SINGULIERS

Toutes les recherches s'accordent sur les effets positifs de l'accès à un mode d'accueil professionnalisé. Cela contribue à réduire les effets sur les enfants des inégalités sociales et favorise leur bon développement physique, affectif, cognitif et social. La Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale rappelait ainsi en 2012 : « *C'est dès la petite enfance qu'il faut investir pour mettre tous les enfants en situation de grandir et s'épanouir au sein de leur famille et d'accéder à une pleine réussite éducative* ^[6]. » Pourtant, très peu de parents qui rencontrent des difficultés psychologiques, sociales, médicales ou qui sont des primo-arrivants confient leurs enfants de moins de 3 ans à des lieux d'accueil professionnels.

67

Plus que les autres, les enfants exposés à des modes de vie précaires et changeants, à des milieux de vie frappés par le handicap, la maladie, les migrations forcées et l'exil ou la grande pauvreté, tireraient profit d'un accueil collectif de qualité, où ils pourraient prendre appui sur un environnement professionnalisé, stable, fiable et ludique. Or, non seulement ce sont ceux qui ont le moins accès à nos services d'accueil mais, de plus, quand ces services sont défaillants ils sont plus vulnérables. Pour ces enfants, c'est peine et double peine.

68

Il est fondamental ici de rappeler qu'il n'y a pas de lien entre les difficultés de vie des parents et leurs qualités parentales. Des bébés de milieux sociaux aisés peuvent pâtir d'insécurités affectives, de modes de vie instables, de carences, et des enfants d'une famille exposée aux malheurs être sécurisés et portés vers leur autonomie.

69

3.5.3 L'ACCUEIL DES ENFANTS DE FAMILLES RENCONTRANT DES DIFFICULTÉS PARTICULIÈRES

Les raisons du non-recours des parents à un mode d'accueil, quel qu'il soit, sont complexes, multiformes et souvent intriquées. Si, pour certains, le coût de l'accueil, même modeste, peut être prohibitif, ce n'est pas l'obstacle principal.

70

Du côté des familles en grande pauvreté jouent les effets de la stigmatisation : la peur – ou la honte – du jugement, du contrôle social, voire du « placement » qui peut les conduire à déménager souvent, ainsi que la faible estime de soi qui fait craindre de ne pas être à la hauteur, de ne pas réussir à s'adapter dans un milieu inconnu. Nombre de mères en particulier, qui souvent ne travaillent pas à l'extérieur et n'existent qu'à travers leur enfant, pensent que « ce n'est pas pour elles ». Pour ces parents, se séparer de leur enfant est d'autant plus difficile qu'ils et elles ont souvent vécu eux-mêmes des ruptures à répétition ayant fragilisé la relation à l'autre. *A fortiori*, l'errance de certaines familles d'un hébergement d'urgence à un autre est un obstacle en soi.

71

Du côté des modes d'accueil, au-delà de l'insuffisance du nombre de structures dans certains territoires, les règles de fonctionnement ne facilitent pas les choses pour ces familles insécures. Les professionnel-le-s peuvent sous-estimer la nécessité sociale et humaine d'accueillir ces enfants. Se porter à la rencontre de familles en grande précarité ne s'improvise pas. Les professionnel-le-s doivent être motivé-e-s ; ils doivent pouvoir s'appuyer sur des formations et un travail en interne pour apprendre à maintenir le lien avec les parents, à valoriser leur place, à comprendre les causes de leurs comportements parfois déroutants ou gênants. Certaines familles, même engagées dans un parcours d'insertion, ont un rapport au temps et aux règlements difficile à gérer.

72

Pour pallier cette injustice, les initiatives ne manquent pas sur l'ensemble du territoire (voir par exemple les crèches VIP, page 96).

73